



Agents du HCR et de la Croix-Rouge tchadienne portant assistance à des réfugiés soudanais au Tchad.

Collaboration avec les **partenaires**

Afin de s'acquitter de son mandat, qui consiste à offrir une protection, une assistance et des solutions au nombre considérable de personnes déplacées de par le monde aujourd'hui, le HCR compte sur l'appui d'un large éventail de partenaires. Parmi ceux-ci figurent des institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des gouvernements. Les compétences et les connaissances apportées par ces partenaires sont déterminantes pour la réalisation des objectifs opérationnels du HCR. Ce chapitre examine la collaboration du HCR avec les organisations partenaires et offre un aperçu des activités qui seront entreprises dans ce domaine en 2014 et 2015. ●●●

AGENDA TRANSFORMATIF INTERORGANISATIONS

L'Agenda transformatif (AT) du Comité permanent interorganisations (IASC) vise à renforcer la coordination, la direction et l'obligation de rendre des comptes dans le cadre des interventions humanitaires. L'AT a également suscité une plus forte volonté de rendre des comptes collectivement.

La prochaine étape consiste à déployer intégralement l'Agenda sur le terrain, sous la houlette de l'Équipe humanitaire dans le pays. Le HCR mettra l'AT en œuvre dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées au titre de la réponse interorganisations aux situations

À l'échelon des pays, tous les délégués du HCR sont chargés de coopérer avec le Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire et l'Équipe des Nations Unies dans le pays à tous les stades d'une opération d'urgence humanitaire, en procédant régulièrement à des consultations et des échanges d'informations. Grâce aux efforts entrepris dans l'ensemble de l'Organisation, les mécanismes de coordination des opérations auprès des réfugiés seront inclusifs et caractérisés par une approche rationalisée, transparente et axée sur les résultats, apte à soutenir les efforts collectifs.

humanitaire soient pris en compte comme il se doit lors de la création ou de la reconfiguration des missions de maintien de la paix et missions politiques, en soulignant également la nécessité de trouver des solutions de remplacement lorsque les mandats sont retirés.

Le HCR cherchera à mobiliser un soutien pour les solutions durables destinées aux personnes relevant de sa compétence dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, du dispositif de consolidation de la paix et des initiatives des Nations Unies concernant les situations de sortie de conflit, dont le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles et le cadre visant à mettre fin aux déplacements au lendemain d'un conflit.

UNE PLUS FORTE VOLONTÉ DE RENDRE DES COMPTES COLLECTIVEMENT

d'urgence causées par des déplacements internes de population. Le Haut Commissariat se concertera avec l'Équipe humanitaire dans le pays pour définir les priorités des modules qu'il dirige (protection globale) et codirige (abris d'urgence avec la FICR, coordination des camps et gestion des camps avec l'OIM). Dans le même temps, le HCR continuera à adapter ses propres dispositifs d'urgence afin de les aligner sur ceux que l'IASC a mis au point.

COORDINATION HUMANITAIRE

Du fait du déploiement de l'Agenda transformatif sur le terrain et de l'application aujourd'hui très répandue de l'approche modulaire, la nécessité d'une interface efficace entre la coordination d'une situation de réfugiés, relevant du mandat et de la responsabilité du HCR, et la coordination de l'intervention humanitaire plus vaste dirigée par le Coordonnateur de l'action humanitaire, s'est fait sentir de manière plus pressante.

La crise en République arabe syrienne (Syrie), qui a provoqué des exodes massifs de réfugiés avec à la clef des situations d'urgence de grande ampleur dans les pays limitrophes, a mis en évidence la nécessité d'adopter de nouvelles approches en matière de direction et de coordination. Une approche de coordination renforcée a, par exemple, été adoptée avec succès dans l'opération en faveur des déplacés syriens : la nomination d'un Coordonnateur humanitaire régional a été complétée par la désignation d'un Coordonnateur régional pour les réfugiés, plaçant ainsi deux homologues de haut niveau, en liaison directe, à la tête des deux mécanismes de coordination.

COORDINATION AU SIÈGE DES NATIONS UNIES À NEW YORK

En 2014 et 2015, le bureau de liaison du HCR à New York continuera à jouer un rôle crucial en plaidant pour que des solutions soient apportées aux crises qui touchent les réfugiés et les autres déplacés. À cet effet, le bureau veillera à ce que les conséquences humanitaires des conflits en cours soient portées à l'attention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres forums. Le Haut Commissariat dialoguera avec les entités des Nations Unies à l'échelle du système en faisant campagne pour que la sécurité des personnes déplacées et l'accès

COLLABORATION DANS DES DOMAINES THÉMATIQUES

Les contributions et l'appui d'une multitude de partenaires travaillant avec le HCR dans des situations et des circonstances diverses sont mentionnés au fil des pages de cet Appel, en particulier dans les chapitres consacrés aux régions et aux pays. Les exemples présentés ci-après illustrent des partenariats transversaux dans des domaines thématiques.

L'Université de Stanford aide le HCR à promouvoir une approche plus globale en matière d'aménagement des camps. Déjà engagé dans l'achat sur place de matériaux pour ses programmes dans le secteur des abris, le HCR étudie également des solutions innovantes dans le cadre de sa collaboration technique avec la Refugee Housing Unit, une filiale de la fondation suédoise SVID

● Le Programme alimentaire mondial



La collaboration entamée de longue date par le HCR et le Programme alimentaire mondial (PAM) garantit la prise en charge des besoins alimentaires de base des réfugiés autour du monde. Par le passé, ce soutien a essentiellement pris la forme d'une aide alimentaire distribuée directement aux réfugiés. Ces dernières années, toutefois, le HCR et le PAM ont étudié la possibilité de remplacer ces distributions alimentaires par d'autres formes d'aide, comme des allocations en espèces ou des bons. En novembre 2011, les deux partenaires se sont entendus sur un plan commun pour l'exercice 2012-2013, axé sur la conception et la mise en œuvre de programmes de distribution d'espèces et de bons, ainsi que sur l'échange

d'informations à ce sujet. Ce plan avait trois grands objectifs :

- mener des évaluations conjointes des interventions centrées sur la distribution d'espèces ou de bons ;
- déterminer conjointement les moyens d'amplifier les programmes existants ou d'en exécuter de nouveaux ;
- intégrer les questions de protection dans les orientations normatives.

Depuis cette date, le PAM et le HCR ont mené des évaluations conjointes au Burundi et au Niger et entamé de nouveaux projets au Bangladesh, au Burkina Faso, au Burundi, en Équateur, en Éthiopie, au Niger et en Ouganda.

Des études de faisabilité sont en cours en Namibie et en Zambie et d'autres sont prévues en 2014.

Les efforts déployés pour intégrer les considérations liées à la protection dans les programmes de distribution d'espèces et de bons ont abouti à la publication en 2013 d'un document conjoint du PAM et du HCR sur l'examen des questions liées au genre et à la protection dans les transferts monétaires et les distributions de bons.

Le HCR et le PAM continueront également à utiliser de manière optimale leurs compétences pour tirer parti des liens qui existent entre l'aide alimentaire et l'autosuffisance (voir le chapitre Encourager l'autosuffisance). ■



En novembre 2011, le Directeur général de l'UNICEF, Tony Lake, et le Haut Commissaire António Guterres ont signé une lettre commune appelant à une plus grande collaboration dans les opérations en faveur des réfugiés, notamment en ce qui concerne la planification, la préparation aux situations d'urgence et le partage d'informations.

Depuis, le Haut Commissaire assistant (Opérations) du HCR et le Directeur général adjoint de l'UNICEF ont travaillé de concert pour consolider ce partenariat noué de longue date et renforcer la réponse organisationnelle collective aux besoins des populations relevant de la compétence du HCR. Fin 2012, la direction a orienté son attention sur l'amélioration de la connaissance des rôles des

deux organisations au sein du personnel.

Dans cette optique, un modèle type a été introduit pour les mémorandums d'accord conclus à l'échelon national, de manière à fixer un cadre clair pour les partenariats et l'engagement dans les pays.

Ce modèle de mémorandum d'accord est aujourd'hui utilisé

dans des opérations sur le terrain, où il définit le fondement juridique des relations entre l'UNICEF et le HCR, et permet de forger des partenariats prévisibles, tout à la fois complémentaires et mutuellement bénéfiques.

Le HCR et l'UNICEF renforcent également leur coopération dans plusieurs opérations d'urgence, en particulier dans les pays qui accueillent des

réfugiés syriens et où les deux organisations codirigent les interventions dans le secteur WASH. Début 2014, l'UNICEF et le HCR assureront une formation conjointe à l'intention de leurs partenaires de réserve afin de favoriser une meilleure connaissance des modalités communes des interventions WASH dans les situations d'exil de réfugiés et de déplacement interne. ■

(Stiftelsen Svensk Industridesign), et la Fondation Ikea. Le Haut Commissariat continuera à encourager l'utilisation de matériaux légers et de traitements ignifugeants en collaboration avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Assumant conjointement la coordination du module global des abris, le HCR et la FICR renforceront à ce titre leurs partenariats avec des organisations clés du secteur, comme ONU-Habitat, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED) et l'ONG *Catholic Relief Services*. Une version actualisée de la publication *Shelter Projects*, qui recense les enseignements tirés des récentes situations d'urgence, sera élaborée en collaboration avec ONU-Habitat et la FICR.

Le module global de la coordination des camps et de la gestion des camps (CCCM), codirigé par le HCR et l'OIM, est engagé dans de nouvelles initiatives de recherche et de nouveaux projets avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU-Habitat, le Conseil norvégien pour les réfugiés, l'OIM et d'autres entités. Le module global de CCCM a également entrepris de mettre en place un partenariat universitaire avec le Centre for Development and Emergency Practice (CENDEP) de l'Université Brookes d'Oxford.

Le HCR est un membre actif des modules de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire, ainsi que de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), et membre du groupe de référence de l'IASC pour la santé mentale et le soutien psychosocial. En 2014, les programmes du HCR dans le domaine de la santé publique tireront parti de solides partenariats avec le PAM et la FAO dans le secteur de l'aide alimentaire et de la nutrition. Le HCR poursuivra également sa collaboration avec CartONG, concernant l'utilisation de la téléphonie mobile dans

les études nutritionnelles et le suivi des programmes de nutrition. En outre le Haut Commissariat fera campagne pour que les réfugiés soient inclus dans les plans nationaux et régionaux de nutrition.

L'Organisation travaillera avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour prévenir ces maladies chez les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence. Les solides liens tissés avec la campagne *Nothing but Nets* faciliteront la prévention et la lutte antipaludiques dans les situations de réfugiés. La collaboration forgée avec les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) pour les questions touchant à la santé des réfugiés permettra, entre autres choses, de déployer des épidémiologistes et d'autres spécialistes dans des opérations d'urgence afin d'assurer l'intégrité des interventions dans le secteur de la santé publique et dans le secteur WASH.

En tant que coresponsables de la coordination des activités relatives à la « lutte contre le VIH dans les situations d'urgence humanitaires », selon la répartition des tâches prévue par l'ONUSIDA, le HCR et le PAM continueront d'œuvrer ensemble, avec le concours des partenaires compétents, à la réalisation des objectifs globaux suivants : zéro nouvelle infection par le VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida.

Le HCR développera sa coopération avec la société de services environnementaux Veolia, notamment pour assurer l'approvisionnement en eau des camps de réfugiés au moyen de pompes solaires et d'autres dispositifs alimentés par des énergies renouvelables, en s'appuyant sur les enseignements tirés d'un projet pilote mis en œuvre à Dollo Ado (Éthiopie) en 2013. La Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Université de Neuchâtel et le HCR travailleront de concert pour élaborer des procédures opérationnelles harmonisées sur la

mise à l'essai des pompes et les études hydrogéologiques. Cette coopération permettra également de remédier aux écarts existants entre les systèmes de gestion de l'eau mis en place dans les situations d'urgence et les besoins relatifs à la durabilité des ressources hydriques à moyen et à long terme dans les camps de réfugiés.

En 2014, l'Organisation cherchera à nouer de nouveaux partenariats, en particulier avec les établissements universitaires et le secteur privé, afin d'obtenir des conseils techniques sur la gestion de l'énergie et de l'environnement dans les situations humanitaires. La collaboration dans ce domaine avec les partenaires actuels, tels que l'Alliance mondiale pour des réchauds propres, l'UNICEF, le PAM, la FAO, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/BCAH et l'International Lifeline Fund, se poursuivra. Une attention particulière sera accordée aux partenariats possibles avec l'Université de Californie – Berkeley et l'Earth Institute de l'Université de Columbia.

Le Haut Commissariat continue de travailler sur la problématique de l'asile et des migrations en étroite collaboration avec des acteurs globaux, régionaux et nationaux, en particulier au sein du Groupe mondial sur la migration et du Forum mondial sur la migration et le développement (un processus piloté par des gouvernements). De concert avec l'OIM, le HCDH et d'autres parties prenantes, le HCR s'efforce de trouver des approches pragmatiques pour traiter les situations où les questions d'asile et de migration se recoupent. La promotion d'une approche fondée sur les droits en matière de migration est soutenue par ces partenariats et sera intensifiée l'an prochain. Des partenariats avec des institutions onusiennes et des ONG permettront de lutter contre la traite des personnes et d'autres atteintes aux droits de l'homme dans l'Est et la Corne de l'Afrique, ainsi que dans d'autres régions.

(suite à la page 69) ►

Dialogue sur le thème « Foi et Protection »

GENÈVE, DÉCEMBRE 2012 | Environ 400 personnes, dont des responsables religieux et des spécialistes des questions confessionnelles, se sont réunies cette semaine à Genève pour débattre des valeurs des différentes religions sur lesquelles sont fondées la protection des réfugiés et l'action humanitaire en faveur de millions de personnes déplacées de force et d'apatrides.



Le Haut Commissaire António Guterres entouré de participants au Dialogue « Foi et Protection ».

Cet article est une version adaptée d'une chronique d'actualité du HCR

12 DÉCEMBRE 2012

Le Haut Commissaire pour les réfugiés, António Guterres, a inauguré le Dialogue 2012 sur les défis de protection, une réunion informelle d'une durée de deux jours, en observant que toutes les grandes religions « ont en commun la notion de l'étranger auquel il faut offrir une protection ».

Notant que le HCR n'était pas une organisation confessionnelle, le Haut Commissaire a poursuivi en indiquant : « cependant, lorsque j'ai pris mes fonctions [en 2005], je n'ai pas tardé à découvrir, au cœur de son action, les mêmes principes que ceux que mes propres convictions

avaient ancrés en moi. J'ai également compris que les valeurs consistant à veiller sur les personnes en détresse et à s'en occuper étaient partagées par toutes les grandes religions. C'est d'une importance fondamentale pour la protection des réfugiés ».

Le Haut Commissaire, qui s'exprimait devant une assistance réunissant des diplomates, des membres du personnel du HCR et d'autres organismes humanitaires, des responsables religieux, des experts et des collaborateurs d'organisations confessionnelles, a précisé que le thème du Dialogue de cette année, « Foi et protection », avait en partie

été inspiré par des discussions organisées lors des consultations annuelles entre le HCR et des ONG partenaires. À cette occasion, les ONG ont encouragé le HCR à examiner le rôle que la foi joue dans l'action de protection et à étudier de quelle manière un engagement plus stratégique des organisations confessionnelles et des communautés religieuses pourrait contribuer à améliorer la protection des personnes qui relèvent de la compétence du HCR.

Un certain nombre d'experts issus d'organisations confessionnelles ont aidé à préparer la réunion de

Genève. Le document de synthèse indiquant les principes et les grandes lignes de la discussion a été établi, en collaboration avec le HCR, par un groupe réunissant notamment Atallah Fitzgibbon du Secours islamique, Helen Stawski de l'Église anglicane et Ralston Deffenbaugh de la Fédération luthérienne mondiale.

« Nous voulons montrer que les églises sont souvent, de par leur ancrage au sein des communautés, en première ligne lorsqu'il s'agit de répondre à des catastrophes, mais aussi à des situations prolongées, et notre tâche est de tenter d'aider ces églises à y faire face du mieux

[...] LES PRINCIPES QUI RÉGISSENT LE DROIT DES RÉFUGIÉS CONTEMPORAIN TROUVENT LEUR ORIGINE DANS LES ÉCRITURES ET LES TRADITIONS GRECQUES, JUIVES, CHRÉTIENNES, ISLAMIQUES,

(suite de la page 67) ►

Les partenariats que l'Organisation a noués dans le domaine de la détention visent à promouvoir les solutions de substitution à la détention, à améliorer les conditions de détention et à renforcer la surveillance dans les lieux de détention. Ces partenariats permettent également d'intensifier la coopération technique et le renforcement des capacités, notamment la formation, la recherche et l'échange d'informations sur les solutions de substitution à la détention. En 2014, le Haut Commissariat et la Coalition internationale contre la détention continueront à mettre en œuvre le mémorandum d'accord récemment signé pour encadrer les efforts conjointement déployés à cet effet. Le HCR et l'Association pour la prévention de la torture travaillent également à la rédaction d'un guide sur la surveillance des conditions de détention, à l'intention des personnes qui visitent ou inspectent les lieux de détention ou de rétention des migrants.

Le HCR poursuivra son étroite coopération avec les mécanismes onusiens chargés des droits de l'homme, dont le Conseil des droits de l'homme, les organes de suivi des traités de défense des droits de l'homme et les détenteurs de mandat au titre des procédures spéciales, qui rendent compte de problèmes de droits de l'homme en rapport avec des thèmes ou des pays particuliers et prodiguent des conseils à cet égard. Le HCR renforcera sa collaboration stratégique avec ces organes en 2014 et utilisera les recommandations et les normes relatives à la défense des droits de l'homme à des fins de promotion et de sensibilisation dans ses opérations à travers le monde.

Conformément à sa publication sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée au travers d'une approche stratégique, le HCR élaborera un guide sur les pratiques optimales pour contrer le racisme et promouvoir la diversité, ainsi que la tolérance, au sein des sociétés. En qualité de membre du réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, le HCR coopérera avec d'autres entités onusiennes pour lutter contre la discrimination raciale.

LES CONSULTATIONS ANNUELLES AVEC LES ONG CONSTITUENT TOUJOURS UN FORUM IMPORTANT POUR DÉBATTRE DE MANIÈRE APPROFONDIE

En vue d'élaborer des normes juridiques internationales pour la protection des réfugiés, des apatrides et des autres personnes relevant de sa compétence, le HCR poursuivra sa coopération avec les milieux judiciaires et les juristes. À ce titre, il participera à des procédures judiciaires autour du monde et coopérera avec des avocats, des organismes d'assistance juridique et des associations de juges, en particulier l'Association internationale des juges aux affaires de réfugiés.

PARTENARIATS AVEC DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les Consultations annuelles avec les ONG constituent toujours un forum important pour débattre de manière approfondie de questions régionales et de la collaboration sur les sujets d'intérêt commun.

Le Dialogue structuré du Haut Commissaire avec les ONG et la FICR, qui a été lancé en 2012, a abouti à des recommandations conjointes pour que les principes de partenariat trouvent une traduction concrète sur le terrain. Pour donner suite à cette initiative, le HCR renforcera ses partenariats avec certaines ONG clés dans le but d'identifier les priorités communes et les synergies dans les activités opérationnelles et le plaidoyer.

Le Service de gestion des partenariats d'exécution coordonne les activités et offre des conseils et un appui pour la gestion des partenariats d'exécution. En 2014, le service se consacrera en priorité à l'organisation de consultations avec les partenaires et d'autres intervenants, afin de débattre de l'élaboration et de l'application de politiques et de procédures visant à améliorer la responsabilisation, la souplesse opérationnelle et la collaboration globale. Il renforcera les capacités, la formation et les réseaux de ressources afin d'appuyer à la fois le HCR et ses partenaires. ■



qu'elles peuvent » a déclaré au HCR Helen Stawski, secrétaire adjointe de l'Archevêque de Canterbury pour le développement international.

António Guterres a observé pour sa part que les principes qui régissent le droit des réfugiés contemporain trouvent leur origine dans les écritures et les traditions grecques, juives, chrétiennes, islamiques, hindoues et bouddhistes, ajoutant que **tous les grands systèmes de valeurs religieux adhèrent aux principes de compassion, d'aide à autrui et de respect du prochain**, ainsi qu'à la tradition d'accorder une protection aux personnes en danger. ○

HINDOUES ET BOUDDHISTES [...].